

Département  
de la MOSELLE

## COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

**Séance du 23 juin 2025**

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. SINDT Alain ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. Jean-Marc SINDT ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HILD Didier ; M. BERGER Laurent

**Présents par procuration** : Mme DELAPORTE Marjorie donne procuration à M. RISCH Jérôme  
Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. HIRTZ Thiébaud

**Absente excusée** : Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

### **3 – SISCODIPE : adhésions des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-Lès-Metz**

**M. SINDT Alain arrive en séance pour le point 3**

Monsieur le Maire, présente le courrier en date du 02 juin 2025 du Président du SISCODIPE concernant l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-lès-Metz au SISCODIPE, Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité des Trois-Frontières.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu les délibérations des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-lès-Metz sollicitant l'adhésion au SISCODIPE ;

Vu la délibération du SISCODIPE en date du 22 mai 2025 autorisant l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-lès-Metz ;

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'Etat, par l'adjonction de ces 3 communes nouvelles, sous réserve du respect des conditions de majorité qualifiée requises ;

Considérant la nécessité pour les communes membres actuels du SISCODIPE de se prononcer sur l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-lès-Metz,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-lès-Metz et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 23 juin 2025

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20250623-0323062025-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2025  
Date de réception préfecture : 24/06/2025